



DÉCRYPTAGE



N°12 | décembre 2016

 **Humanis**

Protéger c'est s'engager

Retraite | Prévoyance | **Santé** | Épargne | Dépendance



PUMA, quels avantages pour les assurés ?

La Protection Universelle Maladie est entrée en application le 1^{er} janvier 2016. Cette réforme vise à garantir à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, la prise en charge de ses frais de santé.

« D'ici 2020, le statut d'ayant droit au sens de la Sécurité sociale devrait disparaître (sauf pour les enfants mineurs), car la PUMA assurera la prise en charge à titre personnel de toute personne majeure* »

➤ Pourquoi cette réforme ?

La PUMA a été créée dans le but de simplifier la vie des assurés et de garantir la continuité des droits dans la prise en charge des frais de santé, tout en réduisant les démarches administratives pour davantage d'autonomie et de confidentialité.

Les salariés n'ont plus à justifier d'une période minimale d'activité, puisque le simple fait d'exercer une activité professionnelle permet l'affiliation à l'Assurance Maladie. En pratique, les assurés ne sont plus sollicités pour faire valoir leurs droits auprès de l'Assurance Maladie. Les personnes sans activité professionnelle bénéficient de la prise en charge de leurs frais de santé au titre de leur résidence stable et régulière en France (au moins 3 mois continus). L'assuré n'a donc plus de demande de renouvellement à faire.

L'entrée en vigueur de la PUMA a pour conséquence la suppression de la CMU de base.

Les personnes redevables de la cotisation au titre de la CMU de base n'ont plus de démarches à effectuer. Leurs droits à la prise en charge des frais de santé sont maintenus.

PAROLES D'EXPERTS

« La réforme permet de rester dans le régime d'Assurance Maladie, y compris en cas de perte d'activité ou de changement de situation personnelle ».

*Source : ameli.fr

➤ Quels changements à partir de 2016 ?

Les personnes qui travaillent ou résident en France de façon stable et régulière sont désormais couvertes par l'Assurance Maladie. Cette protection s'adresse à toutes les personnes majeures. Le statut d'ayant droit disparaît donc pour les 18 ans et plus, qui peuvent d'ores et déjà demander une affiliation en tant qu'assurés à titre principal. Ils pourront alors percevoir des remboursements sur leurs propres comptes bancaires pour une meilleure confidentialité.

Les personnes mineures restent quant à elles des ayants droit jusqu'à leur majorité ou peuvent faire une demande d'affiliation à titre principal dès l'âge de 16 ans.

Cette réforme a donc 2 conséquences concrètes : la suppression de la CMU de base et la suppression progressive du statut d'ayant droit pour les personnes majeures.

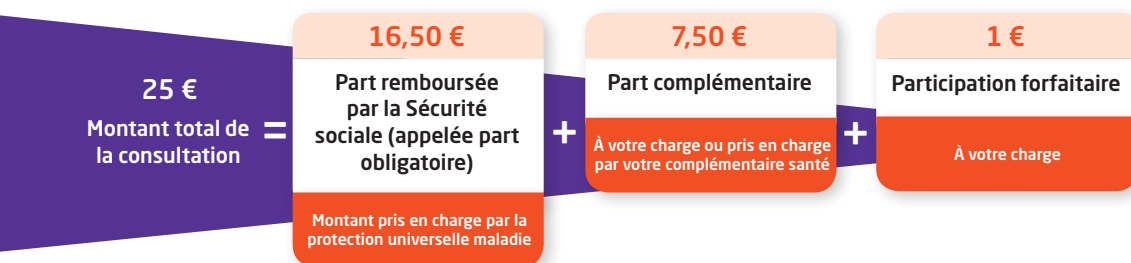
Avec la PUMA, les conditions de prise en charge par l'Assurance Maladie se sont largement assouplies, autant pour les salariés que pour les personnes sans emploi.

Elle permet donc d'être remboursé des frais de santé pour la « part Sécurité sociale ».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli.fr.

Exemple de remboursement applicable à partir du 1^{er} mai 2017

Exemple d'une consultation chez votre médecin traitant

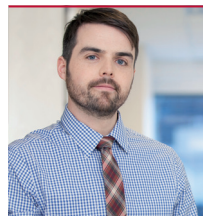


L'Assurance Maladie rembourse partiellement vos dépenses de santé. Une complémentaire santé peut couvrir en partie ou en totalité les frais qui restent à votre charge. Pour souscrire un contrat de complémentaire santé, vous pouvez vous adresser notamment à une mutuelle, une société d'assurance, une institution de prévoyance.

➤ Quelles cotisations et pour qui ?

Certains bénéficiaires de la PUMA sur critère de résidence seront redevables d'une cotisation annuelle « subsidiaire ».

La cotisation subsidiaire maladie sera automatiquement calculée grâce aux informations transmises par l'administration fiscale selon la situation et les ressources de chacun. Il n'y aura donc aucune démarche à effectuer.



**NOTRE
EXPERTISE,
À VOTRE
SERVICE**

Acteur de référence de la protection sociale, Humanis s'engage à accompagner au mieux les entreprises et leurs salariés lors de la mise en place des nouveautés législatives et réglementaires.

Fortes d'un savoir-faire technique et d'une expertise juridique reconnus, nos équipes vous donnent les clés pour tirer le meilleur profit de la réglementation.

Pour en savoir plus : humanis.com



Humanis

Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale
Siège social : 29, boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris



REPÈRES
La CMU-C est maintenue

Lexique

CMU

Couverture Maladie Universelle : Dispositif permettant l'accès à toute personne qui n'est pas déjà couverte par un régime de Sécurité sociale de bénéficiaire d'une telle couverture.

CMU-C

Couverture Maladie Universelle Complémentaire : il s'agit d'une couverture maladie complémentaire gratuite et renouvelable, proposée aux personnes à faibles revenus.

AYANT DROIT

Personne bénéficiant d'un droit en raison de son lien avec une autre personne bénéficiaire du droit direct.